

**MISE À JOUR
LE 1^{ER} OCTOBRE 2022**

PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires 2022

En vigueur au 1^{er} janvier 2022

Tarifs TTC lorsque la TVA est applicable



SOMMAIRE

	Extrait standard des principaux tarifs	P.4
	Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	P.4
	Banque à distance : CA en ligne	P.6
	Moyens et opérations de paiement	P.7
	Offre groupée de services	P.10
	Irrégularités et incidents	P.17
	Découverts et crédits	P.19
	Épargne et placements financiers	P.20
	Opérations à l'étranger	P.22
	Assurances et prévoyance	P.23
	Succession	P.24
	Autres services	P.24
	Offres pour les jeunes	P.25
	Cartographie des zones européennes	P.27
	Glossaire	P.28
	Résoudre un litige	P.31

ÉDITO

Chers clients, chers sociétaires,

En 2021, les équipes du Crédit Agricole Centre France sont restées mobilisées chaque jour aux côtés de plus de 870 000 clients particuliers, professionnels ou agriculteurs.

Dans les périodes d'incertitude qui se succèdent, nos valeurs fondatrices de proximité, d'utilité et de solidarité sont plus que jamais d'actualité. Notre utilité et notre raison d'être de banque coopérative locale, **c'est agir chaque jour dans votre intérêt et celui de la société.**

Dans cet esprit, pour vous permettre de faire vos choix en toute confiance, nous avons conçu ce guide tarifaire, simple et lisible, applicable au 1^{er} janvier 2022. Il est également consultable sur notre site www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance.

Les équipes du Crédit Agricole Centre France restent à votre écoute et vous remercient de votre confiance et de votre fidélité.

Jean-Christophe KIREN
Directeur général
Crédit Agricole Centre France

Votre banque pratique

Pour consulter vos comptes, découvrir les nouveautés

<https://www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance>

Et depuis votre mobile

Application Ma Banque*
Application Paiement Mobile*

Espace sociétaires

<https://www.societairescacf.fr/>

Assistance banque en ligne

04 73 74 40 80**

Crédits consommation

0 800 400 888***

Opérations de bourse

0 800 268 773***

Assurances

0 800 400 222***

CA en ligne

0 800 400 444***

Service clients

0 800 400 333***

service.clients@ca-centrefrance.fr

* Applications Ma Banque et Paiement Mobile pour IOS et Android.

** Coût d'un appel local.

*** Service et appel gratuits hors coût éventuel de l'opérateur téléphonique.

Notre politique de protection des données est disponible sur notre site Internet : <https://www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance>

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur Internet <https://www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance> (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).



Extrait standard des principaux tarifs*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Abonnement à des services de banque à distance <i>(Internet, téléphone fixe, SMS, etc) Crédit Agricole en ligne Essentiel Plus</i>	GRATUIT
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	0,20 €/alerte reçue
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) carte MasterCard ou Visa	47,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) carte MasterCard ou Visa	47,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'autre carte	28,00 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/retrait à partir du 3^e retrait par mois
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) • En agence • Par Internet	4,25 €/virement GRATUIT
Paiement d'un prélèvement SEPA • Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA • Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	GRATUIT GRATUIT
Commission d'intervention • Par opération • Plafond mensuel	8,00 € 80,00 €
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	24,00 €/an
Tenue de compte	1,35 €/mois - 16,20 €/an



Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transfert, clôture

Ouverture de compte ▲	GRATUIT
Clôture/transfert de compte ▲	GRATUIT
Désolidarisation du compte joint	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Fourniture de liste des opérations automatiques et récurrentes	25,00 €
Services bancaires de base <i>(fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 et article D.312-5 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲</i>	GRATUIT

Bon à savoir !

▲ Services bancaires de base

Services bancaires de base : ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte ; un changement d'adresse par an ; la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ; la domiciliation de virements bancaires ; la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ; l'encaissement de chèques et de virements bancaires ; les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ; des moyens de consultation à distance du solde du compte ; les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ; une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne ; deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ; la réalisation des opérations de caisse.

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'Internet un extrait standard des tarifs.

Relevés de compte

Relevé de comptes électronique E-relevé	GRATUIT
Relevés de comptes papier	
• Relevé mensuel	GRATUIT
• Relevé par quinzaine (<i>facturation mensuelle</i>)	3,20 €
• Relevés Bis et Ter à la quinzaine ou mensuel (<i>par relevé</i>)*	3,20 €
• Relevé décadaire (<i>par relevé</i>)	3,20 €
• Relevé journalier	Coût postal
• Relevés Bis et Ter journalier	Coût postal
Relevé annuel des frais	GRATUIT
• Relevés globaux des avoirs épargne/crédits « Rendez-vous Comptes »	
• Annuel	21,00 €
• Semestriel	16,00 €
• Trimestriel	11,00 €
Relevé IFI (Imposition de la Fortune Immobilière) (<i>annuel</i>)	50,00 €/an
Rédition de relevé	16,00 €

Tenue compte

• Frais de tenue de compte ▲	1,35 €/mois
Frais de gestion de compte inactif ⁴ ▲	30,00 €/an
• Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲	GRATUIT
• Forfait des opérations courantes illimitées	1,30 €/mois

Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Bon à savoir !

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucuns frais ni commission : Livret A, Compte sur livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30,00 €.

Services en agence

Versement d'espèces ▲	GRATUIT
• Remise de chèque(s) ▲	GRATUIT
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲	GRATUIT
Retrait d'espèces dans une agence Crédit Agricole Centre France par carte minute (<i>gratuit dans l'agence gestionnaire via les cartes LSA page 7</i>) ¹⁰	3,00 €
• Retrait d'espèces de dépannage dans une autre Caisse régionale sur présentation de votre chéquier	GRATUIT
Mise à disposition de fonds	21,00 €
Frais de location de coffre-fort (<i>selon la taille et le montant assuré</i>)	de 86,00 € à 268,00 €/an
Frais de location saisonnière de coffre-fort	30,00 €/mois
Recommandé avec avis de réception (<i>par envoi</i>)	8,50 €

* A l'exception des relevés pour comptes indivis, les mineurs et les comptes-joints dont les clients sont séparés ou divorcés.

Frais de recherche de documents⁵ (réédition)

Simple	18,00 €
Complexe	Sur devis
Photocopie ou page d'édition	2,65 €

Change

Achat et vente de billets ou de chèques de voyage	
• Frais fixes par opération en agence	6,00 €
• Commande de devises par Internet	GRATUIT
Frais d'affranchissement (si envoi à domicile)	Coût postal
En sus, des frais fixes pour les chèques de voyage	1,25 % de la valeur de la transaction



Banque à distance : CA en ligne (abonnement)

Frais d'utilisation des services de banque à distance
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc)
Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

● Essentiel Particulier ou Essentiel Plus	GRATUIT
Service de banque en ligne comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique ▲	
● Essentiel Plus Bourse Invest Store Initial	GRATUIT
Services inclus dans le module d'épargne pilotée du Compte à Composer	
● Service de bourse en ligne	
• Invest Store Initial	GRATUIT
• Invest Store Intégral	
- À partir de 24 ordres exécutés par an	GRATUIT
- Moins de 24 ordres exécutés par an	96,00 €
Service d'agrégation de comptes ⁶	GRATUIT
Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques	
Consultation et gestion des comptes d'un majeur protégé (Accès pour le tuteur)	GRATUIT

Ces services de banque à distance sur Internet sont accessibles depuis :

- Le site Internet www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance
- Nos applications mobiles. **TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUIT**
 - Ma Banque⁷
 - Paiement Mobile dédié aux paiements sécurisés avec le service Paylib qui comprend :
 - Paylib en Ligne⁸,
 - Paylib sans contact^{8,7},
 - Paylib entre amis⁸.

Services d'alertes par SMS

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation de compte par SMS

● Mini-relevés	1,00 €/mois
● Alerte Fil Mobile / écopage / temps réel de gestion / achat à distance / solde disponible / essentielle - solde débiteur / essentielle mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement / souplesse du découvert	0,20 €/message
Alerte SMS solde débiteur et rejet d'opérations	GRATUIT



Moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

CARTE DE PAIEMENT ET DE RETRAIT »)

CATÉGORIE DE CARTE		
	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit ¹ (carte de paiement à autorisation systématique)		
L'Autre carte ▲	28,00 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
• Mastercard	36,00 €/an	
• Mastercard Eko	36,00 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)		
• Mastercard Globe Trotter	47,00 €/an	
• Mastercard	47,00 €/an	47,00 €/an
• Visa Classic	47,00 €/an	47,00 €/an
• Gold Mastercard	107,00 €/an	107,00 €/an
• Visa Premier	107,00 €/an	107,00 €/an
• World Elite Mastercard		250,00 €/an
• Visa Infinite		250,00 €/an

Bon à savoir !



Cartes / Cotisations

Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte, réduction de 50% sur la cotisation de la carte la moins chère (sauf gamme Gold, Visa Premier, World Elite, Visa Infinite, l'Autre carte)

Le logo » vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Paiement Mobile ou auprès de votre conseiller.

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention «carte de crédit». Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention «carte de débit».

CARTE AVEC PAIEMENT PAR CRÉDIT RENOUVELABLE²

	Paiement comptant à débit immédiat	Paiement comptant à débit différé
MasterCard Cartwin ou Visa Cartwin ⁹ »)*	47,00 €/an	47,00 €/an
Gold MasterCard Cartwin ou Visa Premier Cartwin ⁹ »)*	107,00 €/an	107,00 €/an

CARTE DE RETRAIT

Carte Libre Service Agence (LSA)

GRATUIT

Bon à savoir !



Bonus Carte Sociétaire

Chaque retrait dans un distributeur du Crédit Agricole et chaque paiement avec une carte sociétaire donnent lieu au versement par la Caisse régionale de Crédit Agricole :

- d'une allocation de 0,01 € sur un ou plusieurs fonds destinés à mettre en oeuvre des actions régionales en faveur du développement local.
- d'un bonus de 0,01 € qui viendra en déduction de la prochaine cotisation carte.

Une participation minimale¹¹ de 1,00 € reste à la charge du client.

Paiement par carte

Paiement par carte en euro** dans la zone euro
ou dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

GRATUIT

Paiement par carte en devises dans un pays de
l'Espace Économique Européen (EEE)

- Frais fixes
- Frais variables
- Frais de conversion monétaire***

GRATUIT
2,20 % du montant de l'opération

* Existent en version sociétaire.

** Ou en devise équivalente : couronne suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

*** L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Païement par carte (suite)

Autres païements par carte*

• Frais fixes	GRATUIT
• Frais variables	2,20 % du montant de l'opération
• Frais de change éventuels	

N.B. : le païement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarification que les païements par carte.

Retrait par carte

RETRAIT PAR CARTE EN EURO** DANS LA ZONE EURO OU DANS UN PAYS DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN (EEE)

RETRAIT D'ESPÈCES AU DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
• L'Autre carte ▲	GRATUIT	1,00 €/retrait dès le 1 ^{er} retrait
• Mastercard à autorisation systématique	GRATUIT	1,00 €/retrait à partir du 3 ^e retrait
• Maestro		
• Mastercard Eko	GRATUIT	1,00 €/retrait au-delà du 25 ^e retrait
• Mastercard Globe Trotter		
• Mastercard ou Visa		
• Carte Cartwin		
• Carte Supplétis		
• Gold Mastercard		
• Visa Premier		
• Gold Mastercard Cartwin		
• Visa Premier Cartwin		
• Visa Infinite		
• World Elite Mastercard		

AUTRES RETRAITS

Retrait par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE)

• Frais fixes	4,00 €/opération
• Frais variables	2,10 % du montant de l'opération
• Frais de conversion monétaire***	

Autres retraits par carte****

• Frais fixes	4,00 €/opération
• Frais variables	2,10 % du montant de l'opération
• Frais de change éventuels	

Au guichet

• Autres banques Zone Union Européenne	8,70 €/retrait
• Autres pays	7,60 €/retrait + 2,10 % de la transaction

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception (frais de poste inclus) à la demande du client	8,50 €
--	--------

● Commande de carte en urgence	26,00 €
--------------------------------	---------

● Réédition du code confidentiel	
• Envoi par courrier	16,00 €
• Envoi par SMS	GRATUIT

Refabrication de la carte (en cas de détérioration)	GRATUIT
---	---------

Modification des plafonds d'utilisation	
• En agence	16,00 €
• Sur l'application « Paiement Mobile »	GRATUIT

Opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT
---	---------

Option « garantie achats en ligne » (arrêt de la commercialisation)	20,00 €/an
---	------------

* Opérations hors champ d'application du règlement européen n°924/2009

** Ou en devise équivalente : couronne suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

*** L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE).

**** Opérations hors champ d'application du règlement européen n°924/2009

Virement

Virement SEPA* ▲

Opération libellée en euros à destination ou en provenance de la zone SEPA

EMISSION D'UN VIREMENT SEPA

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	INTERNET	AGENCE
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse régionale	GRATUIT	4,25 €
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	4,25 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	INTERNET	AGENCE
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,65 €
RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA	GRATUIT	
RÉCEPTION DE VIREMENT INSTANTANÉ SEPA	GRATUIT	
SEPA MAIL PAIEMENT DE FACTURE	GRATUIT	

Emission d'un virement instantané SEPA

VIA LE SERVICE DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET CRÉDIT AGRICOLE EN LIGNE SITE INTERNET : https://www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance	
Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse régionale	1,00 €
VIA PAYLIB ENTRE AMIS - APPLICATION PAIEMENT MOBILE	
Frais par virement occasionnel	GRATUIT

Virements non SEPA Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA (EN AGENCE UNIQUEMENT)	
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT
Emission d'un virement non SEPA occasionnel/permanent	28,00 €
RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA	
Réception d'un virement non SEPA (par virement)	16,00 €
Virement valeur jour	15,00 €

Autres opérations sur virements

Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	26,00 €
Demande de rappel de virement Instantané SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	26,00 €

Prélèvement SEPA / Titre interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

● Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
● Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲	GRATUIT
● Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲	GRATUIT
● Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲	GRATUIT
● Information premier prélèvement	1,55 €

Chèque

● Paiement d'un chèque	GRATUIT
● Remise de chèque(s) sur le compte ▲	GRATUIT
● Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1
● Chéquier remis à l'agence	GRATUIT
● Frais d'envoi de chéquier	
• En recommandé AR (frais de poste inclus) à la demande du client	8,50 €
• En pli simple à la demande du client	2,30 €
● Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	20,00 €
● Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	20,00 €
● Frais d'émission d'un chèque de banque ▲	18,00 €

* Pays de la zone SEPA (cf. carte en page 27).



Offre groupée de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Offre Prestige

GESTION DU COMPTE		
Tenue de compte	30,00 €/mois	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement		
E-relevé mensuel		
COMMISSION D'INTERVENTION		
Commission d'intervention ¹ : 12/an		
MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite »		
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client		
Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)		
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée		
Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)		
Emission et réception d'un virement Instantané SEPA		
Emission et réception d'un virement non SEPA		
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA		
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ²		
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA		
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client		
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur		
Frais d'émission d'un chèque de banque		
RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE ³		
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre France		
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement		
Retrait d'espèces en euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement		
PAIEMENT PAR CARTE ³		
En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE		
ASSURANCE DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN		
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium		
SécuriWEB Premium		
DOSSIER FAMILIAL PRESTIGE (VERSION NUMÉRIQUE)		
• Accès illimité au service de renseignements Allô Expert Dossier Familial • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.dossierfamilial.com • Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Dossier Familial, Santé magazine, Détente Jardin, Régál, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)		

1. Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

2. Sauf gratuité imposée par la loi.

3. Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre Premium

GESTION DU COMPTE		
Tenue de compte		
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement		
E-relevé mensuel		
COMMISSION D'INTERVENTION		
Commission d'intervention ¹ : 3/an		
MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier »		
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client		
Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)		
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée		
Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)		
Emission et réception d'un virement Instantané SEPA		
Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements/an		
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA		
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ²		
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA		
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client		
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur		
Frais d'émission d'un chèque de banque : 3/an		
RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE ³		
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre France		
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement		
Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement		
Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits/an		
PAIEMENT PAR CARTE ³		
En euro dans un pays de l'EEE		
En devises dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements/an		
ASSURANCE DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN		
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium		
SécuriWEB Premium		
DOSSIER FAMILIAL PREMIUM (VERSION NUMÉRIQUE)		
• Accès illimité au service de renseignements Allô Expert Dossier Familial • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.dossierfamilial.com • Le magazine Dossier Familial (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique		

15,00 €/mois

1. Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

2. Sauf gratuité imposée par la loi.

3. Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre Essentiel

GESTION DU COMPTE		
Tenue de compte	9,00 €/mois	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement		
E-relevé mensuel		
COMMISSION D'INTERVENTION		
Commission d'intervention ¹ : 1/an		
MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard Standard » ou « Visa Classic »		
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client		
Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)		
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée		
Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)		
Emission et réception d'un virement Instantané SEPA		
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA		
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ²		
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA		
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client		
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur		
Frais d'émission d'un chèque de banque : 1/an		
RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE ³		
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre France		
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement		
Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement		
PAIEMENT PAR CARTE ³		
En euro dans un pays de l'EEE		
ASSURANCE DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN		
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus		
DOSSIER FAMILIAL ESSENTIEL (VERSION NUMÉRIQUE)		
• Accès au service de renseignements Allô Expert Dossier Familial : 2 demandes / an • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.dossierfamilial.com • Le magazine Dossier Familial (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique		

1. Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

2. Sauf gratuité imposée par la loi.

3. Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre Globe Trotter* (offre réservée aux 18-30 ans inclus)

GESTION DU COMPTE		
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne	2,00 €/mois	
Tenue de compte		
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :		
• Alerte solde débiteur et rejet d'opérations		
• Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement		
E-relevé mensuel		
MOYENS DE PAIEMENT		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « Mastercard Globe Trotter »		
Renvoi du code confidentiel de la carte		
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque		
Frais d'opposition de la carte par le titulaire		
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée		
Forfait des opérations courantes illimitées <i>Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA</i>		
Emission et réception de virements non SEPA (opérations libellées ou en euro ou en devises)		
Chéquier		
RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE		
En euro à un distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Centre France		
En euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement		
En devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement		
PAIEMENT PAR CARTE		
En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)		

*Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31^{ème} anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement MasterCard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globetrotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

Offre Eko*

GESTION DU COMPTE

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) - Crédit agricole en Ligne Vision option virement externe

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- Alerte essentielle - solde débiteur
- Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- Alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeur Crédit Agricole

E-relevé mensuel

MOYENS DE PAIEMENT

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit immédiat et à autorisation systématique) « Mastercard Eko »

Renvoi du code confidentiel de la carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Opposition faite par le titulaire de la carte

Frais de refabrication de la carte

Forfait des opérations courantes illimitées

Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Chéquier

RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale
- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole
- Retraits d'espèces dans les pays de l'Espace Economique Européen : 25 retraits par an en euro ou en devise
- Retraits d'espèces hors pays de l'EEE : 10 retraits par an

2,00 €/mois¹⁶

Bon à savoir !

L'offre Eko n'inclut pas d'autorisation de découvert

Le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients Eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients Eko se voient appliqués les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients Eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50,00 € : 30,00€ / chèque
- Montant du chèque supérieur à 50,00 € : 50,00€ / chèque

*Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko sera résiliée en cas de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert et d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre Eko. Cette résiliation entraînera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer module budget protégé¹⁵

SOCLE	
Tenue de compte	
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) - Crédit agricole en ligne Vision option virement externe	
Envoi carte à domicile (pour les renouvellements)	
Forfait des opérations courantes illimitées Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :	
- Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur - Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
MODULE BUDGET PROTÉGÉ	
Ouverture et clôture de compte	
Versement d'espèces en agence	
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre Carte »	1,00 €/mois ¹⁶
2 chèques de banque par mois	
Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)	
Un changement d'adresse (1 fois/an)	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois/semaine)	
Exonération pour l'ensemble des frais suivants :	
- Les commissions d'intervention - Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision - Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé - Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision - Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision - Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision - Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques - Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire - Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	

Offre groupée de services dont la commercialisation est arrêtée

Offres Compte Service

Compte Service (cotisation mensuelle)	
Equilibre	5,30 €/mois
Souplesse	7,50 €/mois
Optimum	8,50 €/mois
Le 2° Compte Service du ménage	3,65 €/mois
Compte Service Prélude	1,00 €/mois

Le Compte à Composer

Essentiels du quotidien

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC ●

SOCLE	
Tenue de compte	2,10 €/mois*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) - Crédit agricole en Ligne Vision option virement externe	
Frais d'envoi de chéquier (pour les renouvellements)	
Envoi carte à domicile (pour les renouvellements)	
Forfait des opérations courantes illimitées Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :	
- Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur - Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Dossier familial (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Détails en page 24)	

* Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Dossier Familial (page 24).

Univers de besoins

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT		
	Découvert	Prix
Module souscrit à partir du 01/01/2017	De 1,00 à 500,00 €	2,22 €/mois
	De 500,01 à 1 000,00 €	3,05 €/mois
	De 1 000,01 à 2 000,00 €	4,15 €/mois
	De 2 000,01 ET +	5,05 €/mois
Module souscrit avant le 01/01/2017	De 1,00 à 300,00 €	1,55 €/mois
	De 300,01 à 800,00 €	2,20 €/mois
	De 800,01 à 1200,00 €	3,05 €/mois
	De 1 200,01 à 2 000,00 €	4,05 €/mois
	De 2 000,01 ET +	5,05 €/mois

MODULE BUDGET ASSURANCES	
Assurance SécuriBUDGET ¹² - SécuriBUDGET Premium ¹²	1,70 €/mois Premium 2,00 €/mois

MODULE COMPTE SÉCURISÉ	
Assurance SécuriCOMPTE Plus ¹² - SécuriCOMPTE Premium ¹²	3,20 €/mois Premium 4,75 €/mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Retrait d'espèces de dépannage	
Rédition carte urgente	
Rédition code confidentiel	

MODULE ÉPARGNE PILOTÉE	
Mandat d'épargne ¹⁴	2,00 €/mois Premium 3,00 €/mois
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte mensuelle « écopage »	
Assurance SécuriEPARGNE ¹² - SécuriEPARGNE Premium ¹²	
Relevé global épargne/crédit (annuel) (trimestriel) en Premium	
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne Invest Store Initial	

Assurance SécuriWEB¹² - SécuriWEB Premium¹²

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte achat à distance
- Mini relevés (1/semaine)
- Alerte temps réel de gestion

1,40 €/mois
Premium
1,85 €/mois

Personnalisation de votre équipement

OPTIONS

Assurance SécuriZEN¹²Assurance SécuriLIVRETS¹²

1,90 €/mois

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

Compris entre 4,10 € et 5,10 €

-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

Compris entre 5,10 € et 7,15 €

-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

Compris entre 7,15 € et 9,18 €

-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

Égal à 9,18 € et plus

Avantages tarifaires supplémentaires

Pour les 18-25 ans inclus

-50 % de réduction supplémentaire

A partir du 2^e Compte à Composer et suivants

-30 % de réduction supplémentaire

En + : les options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement socle + modules.



Irrégularités et incidents

Plafond de frais d'incidents aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles »

Applicable au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

25,00 €/mois

Commission d'intervention

Commission d'intervention

(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

• Plafond par opération	8,00 €
• Plafond mensuel	80,00 €

Montant plafonné en application de l'article L.312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base :

• Plafond par opération	4,00 €
• Plafond mensuel	20,00 €

Opérations particulières

Frais de retour de courrier (<i>client inconnu à l'adresse</i>)	21,00 €
Frais de gestion d'anomalie d'adresse (<i>annuel</i>)	21,00 €
Frais par saisie attribution ou conservatoire	135,00 €
Frais par avis à tiers détenteur	10 % maximum du montant dû au Trésor Public*
Frais par opposition à tiers détenteur	10 % maximum du montant dû au Trésor Public*
Frais par opposition administrative	10 % maximum du montant dû au Trésor Public*

Incident de paiement

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté	15,00 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ¹⁷	
• Montant du chèque inférieur ou égal à 50 €	30,00 €/chèque
• Montant du chèque supérieur à 50 €	50,00 €/chèque
<i>(Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours)</i>	
En cas d'interdiction bancaire :	
• Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	30,00 €/chèque
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	35,00 €
Frais d'enregistrement de l'interdiction bancaire signalée par une autre banque	50,00 €
Frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision ¹⁸	
• Si paiement < 20 €	Montant du paiement
• Si paiement > 20 €	Maximum 20 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	
• à 10 jours	13,00 €
• à 30 jours	25,00 €
Frais d'opposition (<i>blocage</i>) de la carte par la banque pour usage abusif	GRATUIT
Capture en cas de refus de restitution carte après notification	250,00 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	35,00 €
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	Maximum 20,00 €
<i>(Frais intégrant la commission d'intervention et la notification)</i>	

* Dans la limite d'un plafond fixé à 100 € par décret. Décret d'application de l'article L.262 alinéa 5 du Livre des procédures fiscales en vigueur au 1^{er} janvier 2019.



Découverts et crédits¹⁹

Pour les offres de découverts et de crédits destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

Intérêts débiteurs (découvert)

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	Nous consulter
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	Plafond du taux réglementaire

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel	Nous consulter
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal <i>(le TAEG applicable et appliqué est indiqué sur le relevé de compte)</i>	Plafond du taux réglementaire
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	Taux de découvert non convenu
Assurance facultative en couverture du découvert ²⁰ <i>(voir rubrique « Sécuricompte découvert » p23)</i>	Fonction du montant du découvert

Particularités de certains découverts

Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs	3,00 € par trimestre
Gratuit entre 0 et 3 jours débiteurs par trimestre <i>(Montant non compris dans le TAEG, conformément à l'article R 314-9 du Code de la consommation. S'applique pour tous types de découvert dont le montant utilisé est inférieur à 400,00 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels. Pas de minimum forfaitaire pour les détenteurs d'un CAC avec module « maîtrise du découvert » et les anciennes générations de compte service)</i>	

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Compte Crédit renouvelable / Supplétis	Nous consulter
Le taux débiteur annuel et le taux annuel effectif global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	

Peuvent être associés au Crédit renouvelable / Supplétis :

- Une carte de paiement crédit ou comptant (Cartwin). Le montant des cotisations de ces cartes est indiqué ci-dessus à la rubrique « carte ».
- Une assurance emprunteur : de 0,327 % par mois, sur le montant utilisé/du solde restant dû, jusqu'à 59 ans puis de 0,60 % de 60 ans à moins de 75 ans. L'assurance facultative est assurée par PREDICA, entreprise régie par le Code des assurances. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

Frais de dossier	GRATUIT
------------------	---------

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation véhicules, travaux, projets personnels	Nous consulter
• Frais de dossier	1 % du capital emprunté - Minimum : 70,00 € Maximum : 500,00 €
Prêt à la consommation regroupé	Nous consulter
• Frais de dossier	1,20 % du capital emprunté - Minimum : 70,00 € Maximum : 500,00 €
Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Assurance emprunteur ²¹	Nous consulter

Crédits immobiliers

Frais de dossier

Prêt à taux zéro, Eco prêt à 0 %, Prêt Épargne Logement	GRATUIT
Prêt à l'Accession Sociale (PAS) (en % du montant du prêt)	1 % Minimum 175,00 € - Maximum 500,00 €
Prêt Habitat et Conventionné (en % du montant du prêt)	1 % Minimum 425,00 € - Maximum 2 000,00 €
Crédit relais	Nous consulter
Assurance Emprunteur ²²	Nous consulter

Autres opérations liées aux crédits

Frais de recherche et attestation sur prêt	18,00 €
Modification du compte à débiter	35,50 €
Modification de la date d'échéance, périodicité	35,50 €
Modification de garantie, d'emprunteur, de durée	303,00 €
Rédition de tableau d'amortissement	28,50 €
Réaménagement de prêt 1 % du capital restant dû	
• Si capital restant dû ≤ 80 000 €	Minimum 700,00 €
• Si capital restant dû > 80 000 € et ≤ 120 000 €	Minimum 1 000,00 €
• Si capital restant dû > 120 000 €	Minimum 1 200,00 €
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	30,50 €
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises après le 01/07/2016	GRATUIT
Relance administrative	20,50 €
Pause non contractuelle	252,50 €
Report d'échéance	30,50 €
Frais de nantissement sur contrat vie / titres / produit épargne	
• Interne	150,00 €
• Externe	300,00 €
Frais de gage	76,00 €
Mainlevée de gage sur demande du client	50,50 €
Mainlevée autre, renouvellement de garantie	131,50 €
Prise en charge d'un dossier d'assurance	
• Chômage, Incapacité Temporaire Totale	90,00 €
• Invalidité Totale Définitive ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie	150,00 €
Changement de quotité d'assurance (par assuré)	75,00 €



Épargne et placements financiers

Épargne

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque - Livrets et assimilés	GRATUIT
Transfert de Compte Épargne Logement - Plan Épargne Logement	150,00 €
● Mandat d'épargne - Tandem - Ecopage - Tandem Plus ¹⁴	3,20 €/mois

Épargne disponible

Livret A, Compte sur Livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret d'Épargne Populaire, Livret Sociétaire,

Ouverture	GRATUIT
Taux en vigueur	Nous consulter

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et Plan Épargne Logement

Ouverture	GRATUIT
Taux en vigueur	Nous consulter
L'assurance vie et Retraite	
Droits d'entrée, rémunération, frais de gestion	Nous consulter

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titre ou d'un PEA/PEA-PME	GRATUIT
Transfert de compte-titres Par compte	150,00 €
Transfert de PEA /PEA PME Par ligne transférée	avec un maximum de 150,00 € 15,00 €
Service de calcul des plus-values	GRATUIT
Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU)	25,00 €
Opposition sur titre et bons	70,00 €
Ordre annulé, non exécuté	GRATUIT
Reconstitution d'un portefeuille titres à plus d'un an (<i>édition valorisée</i>)	90,00 €
Mise en nominatif administré	GRATUIT
Pôle Bourse (Service d'aide à la décision sur titres vifs)	9,90 €/mois
Mise en nominatif pur	70,00 €

Gestion conseillée

FACTURATION TRIMESTRIELLE ET SELON NOMBRE DE CONTRAT		DROITS D'ENTRÉE / ARBITRAGE	
60,00 € pour 1 contrat	Droits d'entrée sur compte-titres ordinaire et PEA	OPC actions et diversifiés	1,00 %
85,00 € pour 2 contrats		OPC Obligataires	0,50 %
100,00 € pour 3 contrats		OPC Monétaires et assimilés	0,00 %
Option pour titres vifs	Arbitrages sur assurance vie		GRATUIT
Au-delà de 3 contrats			Nous consulter

Les ordres de bourse en France

Achat et vente d'actions ou d'obligations en Bourse de Paris, hors frais de marché prélevés en sus et variables selon le lieu d'exécution de l'ordre.

INTERNET		
	COMPTE TITRES	PEA / PEA-PME
Par Invest Store Initial	0,50 % Minimum 7,02 €	0,4846 %
Par Invest Store Intégral	0,09 % Minimum 0,99 €	0,09 % Minimum 0,99 €
TÉLÉPHONE		
	COMPTE TITRES	PEA / PEA-PME
Par le service téléphone	1,35 % Minimum 14,54 €	1,1846 %
Supplément frais fixe par ordre avec Invest Store Intégral	12,35 €	
Commission sur souscription et rachat OPC hors Crédit Agricole	22,00 €	

Les ordres de bourse sur bourses étrangères

	COMPTE TITRES	PEA / PEA-PME
Opération sur bourses étrangères	0,75 % Minimum 15,00 €	0,4846 %

Les droits de garde (par an)

	COMPTE TITRES	PEA / PEA-PME
Frais fixes (la ligne)		
• Tous FCP et OPC Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Valeurs françaises	4,80 €	4,80 €
• Valeurs étrangères	11,30 €	5,00 €
Frais variables en % de la valorisation au 31/12		
• Tous FCP et OPC Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Obligations CASA	0,16 %	
• Autres valeurs françaises	0,33 %	0,33 %
• Actions et obligations étrangères et titres nominatifs	0,66 %	0,40 %
Minimum par compte	36,00 €	5,00 €
Maximum par compte	500,00 €	500,00 €

Or

Achat en % du montant brut de la négociation	2,50 %
• Minimum	40,00 €
Vente en % du montant brut de la négociation (taxes non comprises)	2,50 %
• Minimum	40,00 €
Expertise de pièce	1,50 €/pièce minimum 11,00 €
Frais de retour de pièces abîmées	Nous consulter
Transport sécurisé - forfait	60,00 €



Opérations à l'étranger

Les chèques

Encaissement d'un chèque sauf bonne fin	0,15 % Minimum 35,90 € - Maximum 132,30 €
Encaissement d'un chèque crédit après encaissement	0,15 % Minimum 35,90 € Maximum 132,30 €

Virements (voir rubrique «moyens et opérations de paiement»)

Autres opérations

Retraits d'espèces au distributeur automatique de billets et paiements par carte : voir pages 7 et 8 et page 25 pour les jeunes	
Paiement d'un chèque en euros ou dans l'UE	53,00 €
Impayés (par opération)	43,40 €
Frais d'ouverture de compte en devises	35,90 €
Tenue de compte courant en devises (par mois)	16,20 €
Frais de dossier pour opération de change (terme, prorogation, prêt, placement)	26,60 €
Frais de banque étrangère	22,00 € ou frais réels
Frais de copie message SWIFT	16,40 €*
Fax ou e-mail de confirmation	16,40 €
Commission de change	0,05 %
<i>Pour l'ensemble de vos opérations avec l'étranger, sont à rajouter à ces commissions tous les frais pris par les banques étrangères lors du traitement de l'opération.</i>	
Attestation internationale	26,60 €
Frais de dossier par opération internationale (étude personnalisée)	Minimum 35,90 €



Assurances et prévoyance

Assurance pour vous et vos proches²³

L'assurance complémentaire santé, la garantie des accidents de la vie, l'assurance dépendance, l'assurance décès, l'assurance obsèques

[Nous consulter](#)

Assurance pour vos biens²³

L'assurance automobile, l'assurance multirisque habitation, l'assurance garantie locative, l'assurance deux roues, l'assurance tous mobiles

[Nous consulter](#)

Assurance pour vous protéger au quotidien²³

La protection juridique

[Nous consulter](#)

Assurance emprunteur

Voir les rubriques « crédit à la consommation » et « crédit immobilier » page 19

Autres assurances¹²

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement « Sécuricompte » (ancienne génération)

31,50 €/an

Transfert de produits retraites individuels (loi Madelin et loi Fillon pour les contrats de moins de 10 ans)

4 % sur l'encours du contrat

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE	24,00 €/an/compte	50,40 €/an/compte
SécuriWEB	15,00 €/an/compte	30,00 €/an/compte
SécuriBUDGET	20,40 €/an/compte	
SécuriPROTECTION (L'offre SécuriPROTECTION est intitulée SécuriBUDGET Premium dans le cadre du Compte à Composer)		24,00 €/an/compte
SécuriEPARGNE	3,00 €/an/compte	22,56 €/an/compte
SécuriLIVRETS	22,80 €/an/assuré	
SécuriZEN	22,80 €/an/assuré	

SécuriTRÉSORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 31/12/2016

PRIX	TRANCHES DE DÉCOUVERT
16,20 €/an/compte	<= 300,00 €
24,00 €/an/compte	de 301,00 € à 2 000,00 €
36,00 €/an/compte	>2000,00 € Plafond d'indemnisation : 3 000,00 €/sinistre/an

SécuriTRÉSORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 01/01/2017

PRIX	TRANCHES DE DÉCOUVERT
16,20 €/an/compte	<= 500,00 €
24,00 €/an/compte	de 501,00 € à 2 000,00 €
36,00 €/an/compte	>2000,00 € Plafond d'indemnisation : 3 000,00 €/sinistre/an

Bon à savoir !

Pour toute souscription à une offre Globe Trotter : réduction de 50 % sur la cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement «SécuriCOMPTE Plus» (version standard) souscrite sur le même compte pendant toute la durée de détention de l'offre Globe Trotter.



Succession

Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession

- Inférieur à 8 000 € Frais fixe 20,00 €
- Égal ou supérieur à 8 000 € 1,00 % du montant de l'actif successoral du défunt
Minimum 80,00 € - Maximum 620,00 €

Frais de gestion annuel

85,00 €

Frais de location coffre en succession

Voir tarif coffre-fort page 5

Bon à savoir !

Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à 100 % des avoirs des comptes individuels et 50 % des avoirs des comptes joints, à la date du décès.



Autres services

Banque Privée

Réflexion patrimoniale

650,00 €

Stratégie patrimoniale

Nous consulter

Protection des particuliers

La télésurveillance ²⁴

À partir de 19,90 €/mois - Nous consulter

La téléassistance à domicile ²⁵

À partir de 26,00 €/mois - Nous consulter

La téléassistance mobile ²⁵

À partir de 42,90 €/mois - Nous consulter

Magazines

Dossier Familial Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Allô Expert Dossier Familial
 - Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.dossierfamilial.com 48,00 €/an
 - Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique
Dossier Familial, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents
- + Option Papier : le magazine Dossier Familial (12 numéros/an) et ses guides pratiques livrés à domicile 38,08 €/an

Dossier Familial Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Allô Expert Dossier Familial
 - Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.dossierfamilial.com 18,00 €/an
 - Le magazine Dossier Familial (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique
- + Option Papier : le magazine Dossier Familial (12 numéros/an) et ses guides pratiques livrés à domicile 38,08 €/an

Dossier Familial Essentiel (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Allô Expert Dossier Familial : 2 demandes / an
 - Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.dossierfamilial.com 12,00 €/an
 - Le magazine Dossier Familial (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique
- + Option Papier : le magazine Dossier Familial (12 numéros/an) et ses guides pratiques livrés à domicile 38,08 €/an

Magazines (suite)

Offre réservée aux clients du Crédit Agricole Abonnement papier et numérique

Santé magazine (Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	31,60 €/an
Détente Jardin (Abonnement de 6 n° par an, précédé de 3 n° offerts)	17,60 €/an
Régál (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	23,90 €/an
Maison Créative (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	19,90 €/an
Détours en France (Abonnement de 8 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	45,00 €/an
Plus de Pep's (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n° offert)	19,90 €/an
Parents (Abonnement de 9 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	25,90 €/an

Bon à savoir !

Service clients Uni-Médias :
pour toute question relative aux publications

 **N°Cristal** 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXÉ, COÛT SELON OPÉRATEUR

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MÉDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible et gratuite à tout moment auprès d'Uni-Médias.



Offres pour les jeunes

Ces offres sont destinées aux jeunes jusqu'à 25 ans.
Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Tenue de compte

Frais de tenue de compte	GRATUIT
--------------------------	---------

Cotisation carte pour les 12-25 ans

Les jeunes entre 18 et 25 ans inclus bénéficient de 50% de réduction sur la cotisation des autres cartes présentées page 8 de la brochure (hors carte Eko)

Cotisation carte MasterCard Mozaïc de paiement avec contrôle du solde	20,00 €/an
Cotisation carte MasterCard Mozaïc de paiement classique	22,00 €/an
Cart'ado	2,50 €/mois + 5,00 € de mise en service
Cotisation carte Cirrus Mozaïc de retrait	11,00 €/an

Paiement et retrait par carte (avec CB Jeunes)

Paiement à l'international	GRATUIT
Frais de mise à disposition	10,00 €
Retrait à l'international	GRATUIT

Cotisation à une offre groupée de service

Offre groupée de services

Compte à Composer (arrêt de la commercialisation)

Entre 18 et 25 ans	Réduction sur la cotisation de 50 %
--------------------	-------------------------------------

Crédits et découverts

Autorisation de découvert	Nous consulter
Prêt permis à un euro par jour <i>(jusqu'à 26 ans)</i>	Nous consulter
Prêts étudiants et apprentis <i>(sans limite d'âge)</i>	
Prêts à la consommation <i>(jusqu'à 30 ans révolus)</i>	Nous consulter
Good Loc <i>(caution bancaire pour locataire)</i>	Nous consulter
Frais de dossier sur prêt à la consommation, étudiants et apprentis, permis à un euro par jour	GRATUIT

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans)	
• Ouverture	GRATUIT
• Taux brut en vigueur	Nous consulter
Livret Jeune (12-25 ans)	
• Ouverture	GRATUIT
• Taux brut en vigueur	Nous consulter
Droits de garde	GRATUIT

Assurance

Assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans	Nous consulter
Assurance moyens de paiements Sécuricompte <i>(arrêt de la commercialisation)</i>	16,00 €

Autres services

Globe trotter	2,00 €/mois
Site youzful-by-ca.fr : un accès à une offre extra-bancaire pour les 16-30 ans	GRATUIT



Cartographie des zones européennes



* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'EEE depuis le 1^{er} février 2020 mais reste membre de la zone SEPA.

Les Iles de Jersey, Guernesey et Man ont intégré la zone SEPA au 01/05/2016.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

Pays de la zone SEPA

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey et Ile de Man.



Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Références

¹ DÉBIT : sont notamment considérées comme des cartes de la catégorie débit :

- les cartes à débit immédiat
- les cartes à autorisation systématique avec contrôle du solde.

² CRÉDIT : sont considérées comme des cartes de crédit :

- les cartes à débit différé, qui portent désormais la mention CREDIT. Les opérations de paiement effectuées bénéficient d'un différé de paiement, sans frais d'intérêt, et sont prélevées mensuellement sur le compte support.
- les cartes de crédit associées à un crédit renouvelable. Ces cartes portent la mention « CARTE DE CREDIT ». Les opérations de paiement et retraits effectuées à crédit sont imputées directement sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée.

³ Sauf gratuité imposée par la loi.

⁴ Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

⁵ Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.

⁶ Service Disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

⁷ Téléchargement et accès gratuits à l'application Ma Banque, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne. Apple et le logo Apple sont des marques d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays. Android, Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google Inc.

⁸ Offre soumise à conditions et réservée aux titulaires d'un compte de dépôt, d'une carte bancaire émise par le Crédit Agricole et d'un accès au service de banque en ligne du Crédit Agricole. Paylib permet d'effectuer des paiements sur des grands sites e-commerçants (liste disponible sur www.paylib.fr) et chez tous les commerçants acceptant la carte sans contact. L'utilisation de la solution de paiement Paylib nécessite une adhésion spécifique et la détention d'un numéro de téléphone fiabilisé. Pour le paiement mobile en magasin Paylib, la détention d'un smartphone Android éligible est également requise. Paylib permet d'effectuer des paiements sur des sites e-commerçants affichant le logo « PAYLIB ».

⁹ La « Cartwin » est une CARTE DE CRÉDIT, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CRÉDIT ». Les retraits sont toujours débités immédiatement sur le compte associé ou sur le compte de crédit renouvelable.

Les paiements réalisés à crédit sont débités immédiatement sur le compte de crédit renouvelable.

Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :

- carte à débit immédiat : le compte associé est débité au fur et à mesure des paiements,
- carte à débit différé : les paiements sont cumulés et prélevés une fois par mois, à date régulière.

Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

¹⁰ Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre agence.

¹¹ Dans la limite maximum du montant de la cotisation due, moins d'1 euro à titre de participation financière minimum.

¹² Souscrits auprès de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole CAMCA, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 53 rue de la Boétie - 75008 Paris, entreprise régie par le Code des assurances.

¹³ Module souscrit avant le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5€, 10€, 15€, 20€, 25€) selon la tranche choisie.

Module souscrit après le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5€, 10€, 15€, 20€) selon la tranche choisie.

¹⁴ Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

¹⁵ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

¹⁶ En application de l'article R.312-4-3 du code monétaire et financier, ce montant est revalorisé annuellement en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac.

¹⁷ Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et s'il y a lieu la commission d'intervention.

¹⁸ Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.

¹⁹ Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

²⁰ Contrats souscrits auprès de Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA) société d'assurance régie par le code des assurances.

²¹ Le coût de l'assurance peut varier en fonction de votre situation personnelle. Renseignez-vous sur le coût applicable dans votre Caisse Régionale. Les contrats d'assurance emprunteur proposés par votre Caisse Régionale peuvent être assurés par : CA Assurance Emprunteur et PREDICA - Entreprises régies par le Code des assurances. Conditions et événements garantis indiqués aux contrats. Ces contrats sont distribués par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier.

²² Le coût de l'assurance peut varier en fonction de votre situation personnelle. Renseignez-vous sur le coût applicable dans votre Caisse Régionale. Les contrats d'assurance emprunteur proposés par votre Caisse Régionale sont assurés par : CA Assurance Emprunteur - Entreprise régie par le Code des assurances. Conditions et événements garantis indiqués aux contrats. Ces contrats sont distribués par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier.

²³ Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 332 609 760 € entièrement libéré. Siège social : 8/10 boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris.

²⁴ Le contrat de télésurveillance est proposé par NEXECUR Protection, Groupe Crédit Agricole. 13, rue de Belle-Ile - 72190 Coulaines - SAS au capital de 12 547 360 euros - SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Agrément CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

²⁵ NEXECUR ASSISTANCE : SAS au capital de 23 450 euros. Siège social : rue de Belle Ile - 72190 Coulaines. SIREN 515 260 792 RCS LE MANS. N° TVA FR 88 515260792. SAP 515 260 792.



Résoudre un litige

L'agence est à la disposition du client pour lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait souhaiter sur le fonctionnement de son compte et sur l'utilisation des services mis à sa disposition ou pour répondre à ses éventuelles réclamations.

Si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, le client a la possibilité de faire appel au service clients qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à son différend, en écrivant à l'adresse de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France - 3, avenue de la Libération - 63045 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9 ou au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site Internet de la Caisse : www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance (coûts d'accès et/ou de communication variable selon fournisseur d'accès Internet).

L'agence ou le service clients accusera réception de la réclamation dans les 10 jours et apportera une réponse au client dans un délai de 2 mois au plus tard.

Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur :

- les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;
- le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ;
- les services de paiement ;
- les prestataires de services de paiement ;

le service clients répond au client, sur support papier ou autre support durable convenu avec le client dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée au client dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressée dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

S'il n'a pu résoudre au préalable son différend directement auprès du service clients de la Caisse régionale par une réclamation écrite, le client a également la possibilité de s'adresser gratuitement au médiateur bancaire en écrivant à l'adresse suivante : Monsieur le médiateur bancaire - 146 rue Pasteur - 01500 Château-Gaillard ou au moyen du formulaire de saisie en ligne disponible sur le site Internet du médiateur : <http://www.mediateur-cacf.com>. La demande du client doit être adressée au médiateur bancaire dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite auprès de la Caisse régionale.

A compter de la date de notification de sa saisine adressée par le médiateur bancaire au client et à la Caisse régionale, l'issue de la médiation prendra fin dans le délai de 90 jours au plus tard, sauf prolongation par le médiateur en cas de litige complexe. Le client peut se renseigner sur le déroulement de cette procédure de médiation en consultant le site Internet du médiateur bancaire. Pour tout litige relatif à des produits ou services financiers, le client peut saisir le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : par voie postale (Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par Internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site Internet de l'AMF - Rubrique du médiateur à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>).

Pour tout litige relatif à la commercialisation des contrats d'assurance, le client peut saisir le médiateur de l'assurance par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La médiation de l'assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site Internet du médiateur à l'adresse suivante www.mediation-assurance.org.

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, le client peut recourir à la plateforme européenne de règlement des litiges en ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>

Les montants sont indiqués toutes taxes comprises.
Pour les produits soumis à la TVA, celle-ci est calculée au taux en vigueur.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE
Siège Social : 3, avenue de la Libération - 63045 Clermont-Ferrand cedex 9.

Société coopérative à capital variable agréée en qualité d'établissement de crédit
Société de courtage d'assurance inscrite au Registre des Intermédiaires en Assurance
sous le n° 07 023 162 - SIREN 445 200 488 RCS Clermont-Ferrand -
N° de TVA intracommunautaire : FR 37 445 200 488 - Contrôlée par l'Autorité de Contrôle
Prudentiel et de Résolution : 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9.

CAMCA - Siège social : 53, rue de la Boétie, 75008 Paris. SIREN 784 338 527 RCS Paris
Société d'Assurances Mutuelles à cotisations variables régie par le Code des assurances.

PACIFICA - Siège social : 8-10 boulevard Vaugirard, 75724 Paris cedex 15.
Siren 352 358 865 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.
Société Anonyme au capital entièrement libéré de 442 524 390 euros.

PREDICA - Siège social : 50-56, rue de la Procession. 75015 Paris.
SIREN B 334 028 123 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.
Société Anonyme au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros.

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**



CENTRE FRANCE